2023-09-06

Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance régulière du mois de septembre tenue ce **mercredi 6e jour du mois de septembre 2023 à 13 h 00**, en l'édifice Henri-Bourassa, sis au 266 de la rue Viger, à Papineauville, Québec, à laquelle sont présents messieurs les conseillers Denis Tassé, maire de la Municipalité de Montpellier, Carol Fortier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours, Antonin Brunet, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

Le greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, monsieur Rémy Laprise, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, la directrice du Service de développement du territoire, madame Chloé Gagnon, l'agente de communication, madame Jessy Laflamme, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à messieurs les conseillers.

ORDRE DU JOUR

1. **Moment de réflexion**
2. **Ouverture de la séance (décision)**
3. **Adoption de l'ordre du jour (décision)**
4. **Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du Comité administratif tenue le 2 août et de la séance ajournée tenue le 9 août 2023 (décision)**
5. **Gestion administrative et humaine**

   5.1 Ressources financières

   5.1.1 Remboursement des dépenses des conseillers et des représentants de comités (décision)

   5.1.2 Approbation des comptes et ratification des chèques émis (ou en cours) par la MRC pour le mois d'août 2023 (décision)

   5.1.3 Présentation et acceptation du paiement de factures avec écart à la résolution – Ratification (décision)

   5.1.4 Présentation et acceptation du paiement de factures inférieures à un montant de 2 000 $ - Ratification (décision)

   5.1.5 Achat publicitaire pour la semaine des municipalités – Proposition d'InMédia – Autorisation (décision)

   5.1.6 Demande de prix – service d'un consultant – analyse comparative de la rémunération des postes syndiqués et des postes cadres – Autorisation (décision)

   5.2 Ressources humaines

5.2.1 Participation du coordonnateur en environnement à une formation de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) – Autorisation (décision)

5.2.2 Création d'un poste de secrétaire du Service de développement du territoire – Accès Entreprise Québec – Dépôt d'un projet de description de tâches (recommandation)

5.2.3 Structure administrative de la MRC de Papineau – Ajustement proposé en relation avec le Service de sécurité publique (décision)

5.2.4 Révision du poste de coordonnateur en sécurité publique – Description de tâches révisé – Adoption (décision)

5.3 Ressources matérielles

5.3.1 Achat de deux (2) licences WINDOWS serveurs 2022 – Remplacement des versions 2012 – Autorisation (décision)

5.4 Évaluation foncière

6. <u>Gestion stratégique</u>

6.1 Organisation de la MRC

6.1.1 Processus budgétaire 2024 – Planification et échéancier (information)

6.1.2 Planification stratégique 2023-2028 et plan d'action 2023 – Tableau de bord – Orientations (discussion)

6.1.3 Déroulement des séances du Conseil des maires – Procédure privilégiée (discussions)

6.2 Développement du milieu

6.2.1 État d'avancement des travaux en habitation - JFLV Consultants (information)

6.2.2 Mise en œuvre de la stratégie d'habitation de la MRC - Offre d'accompagnement professionnel – Bonification du contrat de services professionnels JFLV Consultants – Autorisation (recommandation)

6.3 Développement économique

6.3.1 Rapport trimestriel d'activités de la mesure « Soutien au travail autonome (STA) » (information)

6.3.2 Octroi d'un contrat pour la mise à jour et impression d'une carte promotionnelle hivernale – Autorisation (décision)

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

6.4.1 Regroupements de municipalités locales dans la MRC de Papineau – Signature d'une entente-cadre avec Éco-Entreprise Québec – Demande de délai supplémentaire – Recommandation (décision)

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

6.6 Transport

7. <u>Correspondance</u>

8. <u>Diverses demandes d'appui</u>

8.1 Appui à la MRC des Collines-de-l 'Outaouais - Impact de la non-signification des constats d'infraction – Moyen de pression des agents de la Sûreté du Québec (recommandation)

9. <u>Calendrier des rencontres</u>

9.1 Dépôt du calendrier des rencontres des mois de septembre à décembre 2023 (information)

9.2 Déroulement de la soirée prévue lors de la séance du Conseil des maires prévue le 25 septembre 2023 (information)

10. <u>Sujets divers</u>

11. <u>Période de questions et propos des membres</u>

Levée de la séance (décision)

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur le Préfet invite les membres du Comité administratif à se recueillir dans le cadre d'un moment de réflexion.

Monsieur Paul-André David, maire de la Municipalité de Papineauville, assiste à la présente séance afin de discuter de l'entente-cadre d'Éco Entreprise Québec. Il quitte la présente séance à 14h.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CA-2023-09-255

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :
La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-2023-09-256

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :
L'ordre du jour soit adopté tel que déposé;

Adoptée.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF TENUE LE 2 AOÛT ET DE LA SÉANCE AJOURNÉE TENUE LE 9 AOÛT 2023

CA-2023-09-257

ATTENDU les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 2 août 2023 et de la séance ajournée tenue le 9 août 2023, lesquels sont déposés au cahier des membres à titre d'information;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :
Les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 2 août 2023 et de la séance ajournée tenue le 9 août 2023 soient adoptés tels que rédigés et consignés aux archives de la MRC de Papineau.

Adoptée.

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET HUMAINE

5.1 Ressources financières

5.1.1 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES CONSEILLERS ET DES REPRÉSENTANTS DE COMITÉS

CA-2023-09-258

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :
Conformément à l'article 10 du règlement 166-2019, les dépenses ci-après énumérées, réellement encourues par les conseillers soient remboursées, à savoir :

Benoit Lauzon	Divers déplacements au 31 août 2023	328.44 $

ET QUE :
La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.2 APPROBATION DES COMPTES ET RATIFICATION DES CHÈQUES ÉMIS (OU EN COURS) PAR LA MRC POUR LE MOIS D'AOÛT 2023

CA-2023-09-259

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :
La liste des chèques et des prélèvements du mois du mois d'août 2023 soit les chèques numéros 24363 à 24384 totalisant un montant de 113 337.95 $ et les prélèvements numéros 3729 à 3787 totalisant un montant de 353 856.19$, ainsi que les salaires pour le mois d'août, soient et sont adoptés, à savoir :

Salaires au 05 aout 2023	18 385.87 $
Salaires au 12 aout 2023	18 280.78 $
Salaires au 19 aout 2023	20 593.39 $
Salaires au 26 aout 2023	16 933.40 $
Salaires des élus-aout 2023	23 262.05 $
Total des salaires	**97 455.49 $**
Comptes fournisseurs (chèques)	113 337.95 $
Comptes fournisseurs (prélèvements)	353 856.19 $
TOTAL DES COMPTES ET CHÈQUES	**467 194.14 $**

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

5.1.3 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU PAIEMENT DE FACTURES AVEC ÉCART À LA RÉSOLUTION – RATIFICATION

CA-2023-09-260

ATTENDU que dans le cadre d'une gestion optimale du paiement de factures, la direction générale a l'autorité d'autoriser le paiement des factures qui comporte un écart raisonnable et justifiable entre la résolution et la réalité;

ATTENDU que de telles dépenses ont été préautorisées par la direction générale dans un contexte de saine gestion des fonds budgétés :

Nom du fournisseur	Numéro de référence du compte grand livre	Montant (avant taxes applicables)	Objet de la dépense
PIXEL	02-62009-693	2 965 $	PRODUCTION DE CAPSULES DE 5 MINUTES
MIXMIDIA	02-22000-527	80.80 $	Broderie pour Sécurité publique et Pose de Badge
ESRI	02-65903-490	89 $	LICENCE ARC MAP

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :
Les membres du Comité administratif entérinent le paiement de l'ensemble des dépenses et factures mentionnées ci-dessus ;

QUE :
Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC conformément aux postes budgétaires indiqués ci-dessus;

ET QUE :
La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.1.4 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU PAIEMENT DE FACTURES INFÉRIEURES À UN MONTANT DE 2 000 $ - RATIFICATION

CA-2023-09-261

ATTENDU que dans le cadre d'une gestion optimale du paiement de factures, la direction générale a l'autorité d'autoriser le paiement de factures de moins de 2 000 $, conformément au règlement numéro 066-2004;

ATTENDU que de telles dépenses ont été autorisées par la direction générale dans un contexte de saine gestion des fonds budgétés :

Nom du fournisseur	Numéro de référence du compte grand livre	Montant (avant taxes applicables)	Objet de la dépense
IMPRIMERIE PAPINEAUVILLE	02-65903-670	132.55	BARRE TENSION POUR SALLE CONSEIL ET AUTRES
IMPRIMERIE PAPINEAUVILLE	02-13000-670	33.59	FEUILLE 3T. RECT.LEG BLANC
L.D. GUINDON	02-13000-610	6.44	ACHAT LAIT
SÉCUR ACTION	02-13000-522	140.65	VÉRIFICATION D'EXTINCTEUR ET LUMIÈRES D'URGENCES
DUHAMEL ÉLECTRIQUE	02-13000-522	1989.21	TRAVAUX ÉCLAIRAGE DU 17 JANVIER AU 12 JUIN
FIN TRAITEUR	02-11000-493	178.00	BOÎTE À LUNCH POUR CA AJOURNÉ
JURISMA MARGILL	02-62200-412	820.00	RENOUVELLEMENT LOGICIEL COMMISSAIRE
MUNICIPALITÉ THURSO	02-11000-310	402.13	CELLULAIRE DU PRÉFET
SOS VERMINE	02-13000-522	160.00	GESTION PARASITAIRE FOURMIS À L'INTÉRIEUR

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :
Les membres du Comité administratif entérinent le paiement de l'ensemble des dépenses et factures mentionnées ci-dessus ;

QUE :
Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC conformément aux postes budgétaires indiqués ci-dessus;

ET QUE :
La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.1.5 PROMOTION LOCALE PETITE NATION – CAHIER SPÉCIAL DU JOURNAL IN MÉDIA « SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ ET CAHIER DE L'EMPLOI » - AUTORISATION

CA-2023-09-262

ATTENDU que In Médias publiera un cahier spécial dans le cadre de la Semaine de la municipalité qui se déroule du 10 au 16 septembre 2023 ;

ATTENDU que les pages spéciales seront publiées dans le journal Info Petite Nation du 13 septembre prochain ainsi que dans l'Info Basse- Lièvre édition virtuelle ;

ATTENDU la MRC de Papineau peut obtenir un bandeau sur la page couverture et le 1/4 d'une page dans la publication de Info Petite Nation, incluant la version virtuelle, une page complète dans l'Info de la Basse-Lièvre 100 % virtuelle;

ATTENDU que la MRC de Papineau désire souligner son appui aux Municipalités locales par l'entremise de ce cahier spécial ;

ATTENDU In Médias publiera également un cahier de l'emploi dans le journal Info Petite Nation du 13 septembre prochain ainsi que dans l'Info Basse- Lièvre édition virtuelle ;

ATTENDU la MRC de Papineau peut obtenir le 1/8 d'une page dans la publication de Info Petite Nation, incluant la version virtuelle, une page complète dans l'Info de la Basse-Lièvre 100 % virtuelle ainsi qu'une inscription dans www.jobins.ca ;

ATTENDU In Médias propose un combo au montant de 700 $, excluant les taxes applicables, pour les deux événements, comprenant :

- Un bandeau sur la page couverture et la publication de 1/4 de page dans Info Petite Nation format papier et virtuel ainsi qu'une page dans l'Info de la Basse-Lièvre virtuelle pour la Semaine de la Municipalité

- la publication de 1/8 de page dans Info Petite Nation format papier et virtuel ainsi qu'une page dans l'Info de la Basse-Lièvre virtuelle pour le cahier de l'emploi ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise l'achat du combo suggéré par In Médias comprenant la « Semaine des municipalités » et le cahier de l'emploi au montant de 700 $, excluant les taxes applicables ;

QUE :
Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC de Papineau au poste budgétaire 02-13000-341;

ET QUE :
La directrice générale et greffière-trésorière soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.1.6 DEMANDE DE PRIX – SERVICE D'UN CONSULTANT – ANALYSE COMPARATIVE DE LA RÉMUNÉRATION DES POSTES SYNDIQUÉS ET DES POSTES-CADRES - AUTORISATION

CA-2023-09-263

ATTENDU que la MRC souhaite avoir recours à un consultant externe afin de réaliser une analyse comparative de la rémunération des postes syndiqués, des responsables de services et des cadres et d'accompagner le Comité sur les questions relatives à la rémunération;

ATTENDU le règlement numéro 174-2020 référant à la Politique de gestion contractuelle de la MRC établissant, notamment les règles d'octroi d'un contrat d'une valeur estimée à moins de 25 000 $;

ATTENDU que la direction générale a ciblé minimalement trois fournisseurs de services afin de leur transmettre une demande de prix puisque le coût estimé est inférieur à 25 000 $, lesquels sont les suivants :

Julie Desjardins, consultante en ressources humaines
Gallagher
Fédération québécoise des municipalités
RCGT

ATTENDU que les délais sont très courts entre la demande de prix, la signature du contrat et l'exécution de celui-ci avant le 2 octobre prochain;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise le Préfet et la direction générale à octroyer un contrat de services professionnels dans le but de réaliser une analyse comparative de la rémunération des postes syndiqués, des responsables de services et des cadres ;

QUE :
Le Comité administratif autorise une dépense maximale de 25 000 $ pour l'octroi de ce contrat et que celle-ci soit financée à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC de Papineau au poste budgétaire numéro 02-16000-900;

ET QUE :
Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

5.2 Ressources humaines

5.2.1 PARTICIPATION DU COORDONNATEUR EN ENVIRONNEMENT À UNE FORMATION DE LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC – (COMBEQ) – AUTORISATION

CA-2023-09-264

ATTENDU que la formation sur les changements au régime de protection des milieux hydriques de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) aura lieu le 27 septembre 2023;

ATTENDU que l'inscription à la formation représente un montant de 125.00 $ excluant les taxes applicables, par participant;

ATTENDU que la participation du coordonnateur à l'environnement à cette formation lui permettra de bonifier ses connaissances, son expertise et ses compétences dans le cadre de ses fonctions respectives;

ATTENDU que la formation lui permettra de mettre à jour ses connaissances concernant le règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles (RAMHHS) et le règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE), lesquels précisent les activités possibles en milieu hydrique;

ATTENDU que conformément à la Convention collective de la MRC, cette dernière reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise monsieur Alexandre René, coordonnateur à l'environnement, à participer à la formation de la COMBEQ qui aura lieu 27 septembre 2023, le tout représentant un montant de 125.00 $, excluant les taxes applicables;

QUE :
Les frais d'inscription soient remboursés sur présentation de pièces justificatives et financés à même le budget d'exploitation 2023, au poste budgétaire numéro 02 45400 454;

ET QUE :
La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandaté pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.2.2 CRÉATION D'UN POSTE DE SECRÉTAIRE DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC – DÉPÔT D'UN PROJET DE DESCRIPTION DE TÂCHES

CA-2023-09-265

ATTENDU la résolution numéro 2019-01-005, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 23 janvier 2019, relative à l'adoption de la structure administrative proposée par la consultante, madame Julie Desjardins;

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires 2023 confirmant les orientations et les lignes directrices à suivre pour l'année 2023 (résolutions numéro 2022-11-210, 2022-11-211 et 2022-11-212);

ATTENDU la résolution numéro 2021-02-027, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 17 février 2021, autorisant, notamment la signature de la convention d'aide financière liée au déploiement du réseau Accès entreprise Québec (AEQ);

ATTENDU que le Service de développement du territoire est composé de neuf professionnels ainsi que d'une gestionnaire, lequel était soutenu ponctuellement par la secrétaire-réceptionniste ;

ATTENDU qu'à cet égard, il serait opportun de dédier une secrétaire à temps plein à ce service en raison, notamment du volume d'interventions à réaliser et de la reddition de comptes associée aux divers fonds;

ATTENDU que l'investissement requis pour l'ajout d'une ressource de soutien aux services offerts par Accès Entreprise Québec est admissible au fonds conformément aux directives émises par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI);

ATTENDU le projet de description de tâches concernant le poste de secrétaire du Service de développement du territoire déposé dans le cadre de la présente séance, lequel a été validé par le syndicat le 18 août 2023;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :
Les membres du Comité administratif recommandent au Conseil des maires la création d'un poste de secrétaire du Service de développement du territoire au sein de la MRC conformément à la description de tâches déposée dans le cadre de la présente séance, lequel sera financé à même le fonds Accès Entreprise Québec;

QUE :
Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil des maires prévue le 25 septembre prochain pour considération;

ET QUE :
La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.2.3 STRUCTURE ADMINISTRATIVE DE LA MRC DE PAPINEAU – AJUSTEMENT PROPOSÉ EN RELATION AVEC LE SERVICE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

CA-2023-09-266

ATTENDU la résolution numéro CA-2022-11-346, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 2 novembre 2022, autorisant l'octroi d'un contrat de services à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour réaliser une analyse organisationnelle du Service de sécurité publique de la MRC en fonction des besoins des municipalités locales;

ATTENDU les conclusions du rapport présentées aux membres du Conseil des maires le 21 juin dernier par monsieur Marc Sparano, consultant et représentant de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

ATTENDU la résolution 2023-08-178, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 août 2023 autorisant et mandatant le Comité administratif pour effectuer les ajustements à la structure administrative de la MRC, notamment en relation avec le lien de ce dernier avec la direction générale ;

ATTENDU le projet d'organigramme déposé dans le cadre de la présente séance, lequel inclut la modification apportée concernant le déplacement du Service de sécurité publique sous la responsabilité de la directrice générale et greffière-trésorière;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :
Les membres du Comité administratif acceptent les modifications apportées à la structure administrative de la MRC, lesquelles sont présentées dans l'organigramme déposé dans le cadre de la présente séance et incluent l'ajustement lié au Service de sécurité publique;

QUE :
Les descriptions de tâches liées aux modifications apportées soient et sont ajustées conformément à la nouvelle structure administrative et l'organigramme de la MRC ;

QUE :
Le sujet soit déposé lors d'une séance ultérieure du Conseil des maires à titre d'information;

ET QUE :
La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.2.4 RÉVISION DU POSTE DE COORDONNATEUR EN SÉCURITÉ PUBLIQUE – DESCRIPTION DE TÂCHES RÉVISÉE – ADOPTION

CA-2023-09-267

ATTENDU la résolution numéro CA-2022-11-346, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 2 novembre 2022, autorisant l'octroi d'un contrat de services à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour réaliser une analyse organisationnelle du Service de sécurité publique de la MRC en fonction des besoins des municipalités locales;

ATTENDU les conclusions du rapport présentées aux membres du Conseil des maires le 21 juin dernier par monsieur Marc Sparano, consultant et représentant de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

ATTENDU les recommandations émises par les membres du Comité administratif ainsi que de la Commission Sécurité publique le 16 août 2023 auprès des membres du Conseil des maires en relation avec le rapport de la FQM et les ajustements à apporter à la structure administrative de la MRC;

ATTENDU la résolution numéro 2023-08-178, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 août 2023, mandatant le Comité administratif pour approuver les modifications apportées à la structure administrative ainsi qu'à la nouvelle description de tâches qui en découlera conformément aux recommandations entérinées;

ATTENDU le projet de description de tâche révisé du coordonnateur en sécurité publique, lequel a été préparé par la direction générale, en collaboration avec madame Julie Desjardins, consultante en ressources humaines;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :
Les membres du Comité administratif approuvent la description de tâches révisée du poste de coordonnateur en sécurité publique déposée dans le cadre de la présente séance;

QUE :
Les membres du Comité administratif autorisent le lancement de l'appel de candidatures pour combler le poste de coordonnateur en sécurité publique au sein de la structure administrative de la MRC;

QUE :
La dépense associée à la diffusion de l'appel de candidatures soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-22000-341 ;

QU' :
Un comité de sélection composé d'un membre du Comité administratif et de la direction générale soit mis en place afin de procéder à la sélection de candidat(e)s ;

QUE :

Le Comité de sélection soumette sa recommandation au Comité administratif lors d'une séance ultérieure de ce dernier ;

ET QUE :
La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.3 Ressources matérielles

5.3.1 ACHAT DE DEUX LICENCES WINDOWS SERVEURS 2022 – REMPLACEMENT DES VERSIONS 2012 - AUTORISATION

CA-2023-09-268

ATTENDU que les deux serveurs de gestion de données de la MRC utilisent actuellement la version des logiciels de gestion Windows serveurs 2012;

ATTENDU qu'à compter du mois d'octobre 2023, Windows ne supportera plus les logiciels versions 2012 ;

ATTENDU que le remplacement des deux logiciels de gestion des serveurs est un avantage pour la mise en place des recommandations déposées par l'entreprise OKIOK, lesquelles font référence à des mesures en matière de cybersécurité;

ATTENDU qu'Internet Papineau a déposé une soumission à la MRC de Papineau pour le remplacement des 2 logiciels de gestion Windows serveurs 2022;

ATTENDU que ladite soumission inclut l'achat des licences, l'installation et la reconfiguration des deux serveurs et représente un montant de 5 324 $, excluant les taxes applicables;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif accepte la soumission d'internet Papineau pour le remplacement des deux logiciels de gestion Windows serveurs 2012 pour la nouvelle version 2022 au montant de 5 324 $, excluant les taxes applicables;

QUE :
Cette dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-65903-414;

ET QUE :
La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.4 Évaluation foncière

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point dans le cadre de la présente séance.

6. GESTION STRATÉGIQUE

6.1 Organisation de la MRC

6.1.1 PROCESSUS BUDGÉTAIRE 2024 – PLANIFICATION ET ÉCHÉANCIER

Les membres du Comité administratif prennent connaissance de l'échéancier du processus budgétaire 2024 déposé dans le cadre de la présente séance.

6.1.2 PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2023-2028 ET PLAN D'ACTION 2023 – TABLEAU DE BORD – ORIENTATIONS

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du plan d'action lié à la planification stratégique 2023-2028 déposé dans le cadre de la présente séance.

6.1.3 DÉROULEMENT DES SÉANCES DU CONSEIL DES MAIRES – PROCÉDURE PRIVILÉGIÉE

Le sujet est reporté à une séance ultérieure du Comité administratif.

6.2 <u>Développement du milieu</u>

6.2.1 ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX EN HABITATION – JFLV CONSULTANTS

Madame Chloé Gagnon, directrice du Service de développement économique, dresse un état d'avancement des travaux en habitation avec la firme JFLV Consultants.

6.2.2 MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE D'HABITATION DE LA MRC – OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL – BONIFICATION DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS JFLV CONSULTANTS - AUTORISATION

CA-2023-09-269

ATTENDU la résolution numéro 2022-11-220 adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 23 novembre 2022 autorisant l'offre d'accompagnement professionnel pour la mise en œuvre de la Stratégie en habitation sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU le dépôt d'une offre d'accompagnement de la part de JFLV Consultants, laquelle pourrait s'échelonner de la signature de l'entente en 2023 et se poursuive pendant l'année 2024 ;

ATTENDU que cette offre comprend la création d'une banque d'heure pour la poursuite d'un accompagnement dans la mise en œuvre de la Stratégie d'habitation;

ATTENDU que les prochaines étapes et activités prévues sont les suivantes :
- Préparation et animation d'un atelier à l'automne 2023 avec le comité de la Stratégie en habitation;
- Élaboration d'un plan d'action;
- Suivi de la démarche et du plan d'action;
- Accompagnement stratégique de l'équipe interne pour du soutien professionnel ;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif recommande au Conseil des maires l'acceptation de l'offre de services de JFLV consultants, urbaniste, au montant de vingt mille dollars

(20 000 $), excluant les taxes, pour la création d'une banque d'heures pour la poursuite d'un accompagnement dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie en habitation de la MRC ;

QUE :
Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil des maires prévue le 25 septembre 2023;

ET QUE :
La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

6.3 Développement économique

6.3.1 RAPPORT TRIMESTRIEL D'ACTIVITÉS DE LA MESURE « SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME (STA) »

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du rapport trimestriel d'activités de la mesure « Soutien au travail autonome (STA) » déposé dans le cadre de la présente séance.

6.3.2 OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA MISE À JOUR ET IMPRESSION D'UNE CARTE PROMOTIONNELLE HIVERNALE - AUTORISATION

CA-2023-09-270

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau;

ATTENDU qu'une enveloppe de cent cinquante mille dollars (150 000$) a été prévue au budget 2023 de la MRC pour le développement du secteur touristique conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;

ATTENDU que l'agente de développement touristique a été mandatée pour préparer un plan d'action 2023-2028 en lien avec la Stratégie identitaire et promotionnelle touristique adoptée par le Conseil des maires le 19 décembre 2018, comme stipulé dans la résolution numéro 2018-122-235;

ATTENDU que la création et l'impression d'une carte promotionnelle touristique sont des actions proposées dans le plan d'action touristique adopté le 21 juin 2023 comme le stipule la résolution 2023-06-131 ;

ATTENDU que le comité touristique a pris en compte la Planification stratégique 2023-2028 de la MRC de Papineau dans l'élaboration de son plan d'action;

ATTENDU qu'une impression de la carte hivernale a été effectuée en 2021 pour 10 000 copies par l'entremise de la résolution 2021-10-315;

ATTENDU que les 10 000 copies ont été distribuées sur le territoire de la MRC;

ATTENDU que cet outil promotionnel est fortement demandé par le Centre d'information touristique situé à Montebello et dans les autres commerces accueillant les visiteurs;

ATTENDU que cet outil sera utile et utilisé par toutes les entreprises touristiques du territoire de la MRC de Papineau;

ATTENDU que cet outil promotionnel incite les visiteurs et les touristes à se promener sur tout le territoire de la MRC de Papineau;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise l'octroi des contrats liés à la mise à jour et à l'impression de la carte promotionnelle touristique 2023 en Petite Nation, version hivernale, à la firme Géographix ains qu'à l'entreprise « Le Lien entrepreneur », pour un coût total de 13 000 $, excluant les taxes applicables;

QUE :
Ladite dépense soit et est autorisé et financée à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC de Papineau au poste budgétaire numéro 02-62009-690;

ET QUE :
Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

6.4.1 REGROUPEMENTS DES MUNICIPALITÉS LOCALES DANS LA MRC DE PAPINEAU – SIGNATURE D'UNE ENTENTE-CADRE AVEC ÉCO ENTREPRISE QUÉBEC – DEMANDE DE DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE – RECOMMANDATION

CA-2023-09-271

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 7 juillet 2022, du *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises*;

ATTENDU la résolution numéro 2023-06-156, adoptée par le Conseil des maires le 28 juin 2023, refusant la signature d'une entente-cadre proposée par Éco Entreprise Québec (ÉEQ) puisque la MRC de Papineau ne possède pas la compétence concernant la collecte et le transport des matières recyclables et que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) demande la révision de l'entente-cadre;

ATTENDU que les municipalités de la MRC de Papineau peuvent se regrouper et ainsi négocier une entente-cadre avec ÉEQ dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective;

ATTENDU que la modernisation du système de collecte sélective est une transformation majeure sans précédent au Québec;

ATTENDU que les municipalités de la MRC de Papineau semblent vouloir discuter ensemble de la possibilité de se regrouper et de signer d'éventuelles ententes-cadres avec ÉEQ;

ATTENDU qu'en vertu du règlement modifiant le *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises*, la date limite pour signer une entente-cadre avec ÉEQ est désormais fixée au 7 novembre 2023;

ATTENDU l'improbabilité, pour les municipalités, de respecter le délai du 7 novembre 2023 concernant la signature d'une entente-cadre avec ÉEQ;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif recommande au Conseil des maires de mandater le Service de l'aménagement afin de planifier une rencontre d'échanges entre les élus et les directions générales des municipalités de la MRC sur les stratégies à adopter concernant d'éventuel regroupement de municipalités qui mènerait ultimement vers une signature d'entente-cadre de la collecte sélective avec ÉEQ;

QUE :
Le Comité administratif recommande au Conseil des maires de demander à Éco Entreprises Québec et au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) un délai supplémentaire afin de signer une entente-cadre pour la collecte sélective avec ÉEQ;

ET QUE :
Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil des maires pour considération.

Adoptée.

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point dans le cadre de la présente séance.

6.6 Transport

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point dans le cadre de la présente séance.

7. CORRESPONDANCE

Aucune information n'est transmise aux membres du Comité administratif dans le cadre de la présente séance.

8. DIVERSES DEMANDES D'APPUI

8.1 APPUI À LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS – IMPACT DE LA NON-SIGNIFICATION DES CONSTATS D'INFRACTION – MOYEN DE PRESSION DES AGENTS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour du Conseil des maires prévu le 25 septembre prochain.

9. CALENDRIER DES RENCONTRES

9.1 DÉPÔT DU CALENDRIER DES RENCONTRES DES MOIS DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2023

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du calendrier des rencontres des mois de septembre à décembre 2023.

9.2 DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE PRÉVUE LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES PRÉVUE LE 25 SEPTEMBRE 2023

Les membres du Comité administratif conviennent que deux (2) activités auront lieu le 25 septembre 2023 avant la séance du Conseil des maires, à savoir :

13h30 à 14h30 Présentation de la programmation du ministère des Transports du Québec;

15h à 17h Discussions sur l'entente-cadre d'Éco Entreprise Québec;

10. SUJETS DIVERS

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS ET PROPOS DES MEMBRES

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-2023-09-272

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :
Cette séance soit et est levée.

Adoptée.

Adoptée.

Benoit Lauzon
Préfet

Rémy Laprise
Greffier-trésorier adjoint
et directeur général adjoint

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Benoit Lauzon, Préfet